

4^e colloque

de l'Observatoire
solidaire des
salariés-aidants



On expérimente !

Mardi 3 octobre 2023 - 9h30-12h —
Siège du Groupe Les Echos-Le Parisien
10 boulevard de Grenelle - 75015 Paris



Sommaire

Le baromètre 2023	3
L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale	4
Programme du colloque 2023	5
En 2023, on expérimente !	6
Ils témoignent	9
Les recommandations de l'Observatoire	11
Les membres du Conseil d'orientation	12

11 millions
d'aidants, soit 1 Français sur 6,
accompagnent au quotidien
un proche malade, en situation
de handicap ou en perte
d'autonomie due à l'âge.

Un proche aidant est une personne qui accompagne à titre non professionnel et de façon régulière un proche en perte d'autonomie, gravement malade ou en situation de handicap, afin de lui apporter du confort et de lui permettre de vivre de la façon la plus autonome possible.

Le baromètre 2023

Salariés-aidants : un sujet encore peu abordé dans les entreprises

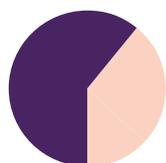


À peine **1 entreprise sur 10** a pris des dispositions en faveur des salariés-aidants et l'a fait savoir à ses salariés.

27 % des salariés-aidants se sont déclarés auprès de leur employeur (contre 70 % de salariés handicapés).

Seuls **4 salariés sur 10** savent qu'il existe des dispositions légales spécifiques pour les salariés-aidants.

Une préoccupation pour les salariés



66 % Le statut des salariés-aidants est un sujet important pour 66 % des personnes interrogées.

Plus de 8 salariés sur 10 aimeraient que leur entreprise soit plus active pour aider les salariés-aidants.

Lorsque l'entreprise agit, la solidarité croît



Depuis sa première mesure en 2020, l'indice de solidarité national n'a pas progressé. Il s'établit, en 2023, à 40/100 **contre 62/100 pour celui de La Mutuelle Générale** (soit + 18 points en 3 ans).

Seuls **34 %** des salariés français pensent qu'il est de leur rôle et de celui de leur entreprise de s'engager pour améliorer la situation des salariés-aidants, **contre 54 % des salariés de La Mutuelle Générale**.

Ces résultats montrent que la solidarité entre les salariés peut évoluer positivement, dès lors que les entreprises agissent concrètement, comme le fait La Mutuelle Générale.

Salariés-aidants : ce qui reste vrai



Le manager : premier référent des salariés-aidants dans l'entreprise (devant les collègues et les RH).



Le temps et l'argent : les deux premiers besoins formulés par les salariés-aidants.



Aménagement du temps



Aides financières

Source :

Baromètre d'opinion des Français actifs sur les aidants familiaux exerçant une activité professionnelle - Occurrence pour La Mutuelle Générale - Juillet 2023

L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale

En créant, en 2020, le premier Observatoire solidaire des salariés-aidants, La Mutuelle Générale a voulu **donner tout l'écho qu'il mérite à ce sujet sociétal majeur**. Si la cause des aidants est aujourd'hui connue et entendue, elle nécessite **une approche plus volontaire** par le système de santé, le politique, mais aussi le monde de l'entreprise.

Forte de son identité mutualiste, La Mutuelle Générale est depuis longtemps engagée auprès des aidants et des personnes dépendantes. Avec l'Observatoire solidaire, elle entend **prendre toute sa part au débat public**.

Écouter, réfléchir, agir

L'ambition de l'Observatoire solidaire est d'abord d'**écouter** et de **donner la parole** à l'ensemble des acteurs impliqués, au premier rang desquels les salariés-aidants.

Elle est aussi de réfléchir, d'imaginer et de proposer de **nouvelles pistes pour demain**.

Elle est enfin d'**agir** pour construire avec tous de nouvelles solidarités, dans et à l'extérieur de l'entreprise.

Quatre types d'initiatives :

- **le colloque annuel** : LE rendez-vous annuel qui réunit les acteurs économiques, politiques, médicaux et associatifs désireux de faire progresser la cause des salariés-aidants.
- **le baromètre et l'indice de solidarité** : tous les deux ans, ils mesurent l'état de l'opinion et renseignent sur la perception des salariés-aidants en France.
- **les ateliers** : pour proposer et imaginer des solutions concrètes pour les salariés-aidants.
- **les projets** : lancement et suivi d'expérimentations.

Programme du colloque 2023

Mardi 3 octobre 2023

Programme de la matinée animée par Fabrice Lundy, journaliste :

9h30 Allocutions d'ouverture

- > **Patrick Sagon**, président de La Mutuelle Générale
- Jean-Hervé Lorenzi**, économiste, président du Cercle des Économistes
- > Message vidéo d'**Églantine Éméyé**
Actrice, présentatrice TV et marraine du colloque

9h45 Le grand témoin :

- > **Vincent Valinducq**, médecin, consultant santé sur Télématin (France 2),
auteur de « Je suis devenu le parent de mes parents »

10h00 Baromètre 2023 : c'est possible !

- > **Assaël Adary**, co-fondateur et DG du cabinet Occurrence - Groupe IFOP

10h15 Table ronde « Compétences transverses : de la réflexion aux expérimentations »

- > **Sophie Loeuilleux**, Le Lab RH
- Stéphanie Ahmindache**, URSSAF
- Julie Cointe**, Fédération des acteurs de la Sécurité sociale
- Julie Arduin**, Groupe La Poste

10h45 Pause

11h00 Table ronde « Les médecines complémentaires et adaptées : pour améliorer la qualité de vie des salariés-aidants »

- > **Martine Aulagnier**, Passerelle Assist'aidant
- Véronique Suissa**, A-MCA
- Virginie Mary**, La Mutuelle Générale

11h20 Key note

- > **Benoit Serre**, vice-président délégué de l'ANDRH

11h35 Table ronde « Quelle coordination des acteurs dans l'entreprise ? »

- > **Julie Legoubin**, Schneider Electric
- Samira Diab**, aidante et infirmière coordinatrice
- Domitille Currat**, entrepreneuse

11h55 Le mot de la fin par **Philippe Wahl**, président-directeur général du Groupe La Poste

12h00 Fin du colloque

En 2023, on expérimente !

Après avoir émis des propositions et décidé des actions à engager, cette année, l'Observatoire solidaire a conçu et commencé à expérimenter avec ses partenaires diverses solutions en faveur des salariés-aidants. Avant de passer à une phase de déploiement !

Projet Valoriser les compétences transverses des salariés-aidants dans l'entreprise

L'aidance est souvent une épreuve, mais elle est toujours une expérience de vie très formatrice. De l'organisation des rendez-vous médicaux à l'attention portée au confort de la personne, les aidants développent de multiples savoir-faire et savoir-être précieux pour leur employeur, que ce soit en termes de gestion de projet, de management ou de relations humaines.

Une question se pose alors : comment valoriser, en entreprise, ces *soft skills* ou compétences transverses développées par les salariés-aidants ?

Avec le conseil de Stéphane Hugon, membre du conseil d'orientation de l'Observatoire solidaire, et en partenariat avec le Lab RH, association qui fédère les acteurs de l'innovation RH, l'Observatoire solidaire a constitué un groupe de travail inter-entreprises composé de directeurs des ressources humaines issus de sociétés de secteurs d'activité divers, notamment, Schneider Electric, le Groupe La Poste, Vinci, Acoss (Urssaf), Centreon, KPMG, Hager Group et La Mutuelle Générale. Le but : lancer une expérimentation sur la valorisation des compétences transverses des aidants en entreprise, dans un objectif de retour ou de maintien dans l'emploi, mais aussi de connaissance de soi pour les salariés. Une démarche opérationnelle, pratique et concrète.

Les 8 séances de travail, qui ont animé ce groupe tout au long de l'année, ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une première version d'un questionnaire d'auto-évaluation des compétences transverses à destination des salariés-aidants. Réalisé anonymement, cet auto-questionnaire peut aussi servir d'outil de dialogue entre le salarié et son employeur : il permet à la fois d'aborder le rôle d'aidant et d'identifier les compétences et aptitudes développées dans le cadre de cette situation.

Schneider Electric, le Groupe La Poste et La Mutuelle Générale ont proposé de l'expérimenter dans les prochains mois auprès de leurs salariés.

Le groupe de travail sur la valorisation des compétences transverses va ainsi poursuivre son activité en 2024 afin de suivre cette expérimentation et d'en initier de nouvelles.

Projet Informer sur l'aide que représentent les médecines complémentaires pour soulager le quotidien

Stress, désorganisation, fatigue, sentiment de lassitude et de solitude... Lorsque l'on mène une vie professionnelle active, la charge d'un proche en situation de dépendance engendre bien des bouleversements.



Pour y faire face, les « médecines complémentaires », qui interviennent en complément de la médecine traditionnelle, peuvent représenter une aide pour ces aidants et répondre à leurs besoins en fonction de leur parcours d'aidance.

Multiplés dans leurs méthodes et leurs approches, elles visent à améliorer le bien-être. Mais leurs apports et bienfaits sont encore souvent peu ou mal connus.

L'Observatoire solidaire a ainsi lancé un groupe de travail chargé d'apporter une solution concrète, pratique et utile afin d'améliorer la connaissance et l'information des salariés-aidants sur ces aides qui permettent de soulager leur quotidien.

Constitué de Véronique Suissa, directrice de l'Agence des Médecines Complémentaires Adaptées (A-MCA, lieu d'expertise de la prévention et des pratiques complémentaires), de Martine Aulagnier, directrice de Passerelle Assist'Aidant (association qui offre du répit à domicile, contribuant ainsi au bien-être de l'aidant et de son proche aidé), et de Virginie Mary, responsable de l'innovation sociale et de la qualité de vie au travail de La Mutuelle Générale, ce groupe a rédigé un guide à destination des salariés-aidants et des entreprises.

Ce livret présente un panel de pratiques reliées à une variété de situations. À chacun de découvrir les plus appropriées en fonction de ses propres besoins, sa sensibilité et sa personnalité.

Dans les mois qui viennent, l'Observatoire solidaire va promouvoir ce guide auprès de ses partenaires, le plus largement possible, afin que les entreprises s'en emparent et le diffusent auprès de leurs salariés-aidants. Unique, cette initiative n'a jamais été réalisée auparavant.

Projet Proposer une coordination des différents acteurs de l'entreprise autour des salariés-aidants

Dans le prolongement de ses travaux sur le tiers aidant, l'Observatoire solidaire s'est naturellement penché sur la question de la coordination des différents acteurs de l'aide dans l'entreprise. Entre directeur des ressources humaines, médecin du travail, assistante sociale et autres référents internes, l'enjeu est de faciliter la circulation de l'information, afin de créer les conditions favorables pour que le salarié-aidant puisse se déclarer ou être détecté.

Depuis le mois de juin, La Mutuelle Générale expérimente sur le terrain cette coordination : un TCAPSA (Technicien-coordonateur de l'aide psychosociale aux aidants) est disponible pour les salariés de son site de Bègles, près de Bordeaux. L'aide de ce coordinateur, que les salariés-aidants peuvent contacter à tout moment, s'ajoute à l'ensemble des solutions que La Mutuelle Générale leur offre (jours de congés, référent interne, services à la personne, chèques emploi-service, guide pratique...).

L'expérimentation s'étendra également aux collaborateurs du siège de La Mutuelle Générale à Paris à partir du mois de novembre.

Ce projet est mené grâce à l'implication d'Olivier Frezet, directeur du secteur médico-social de Domcare (équipe de soutien aux aidants à domicile et d'une équipe Urgence de nuit) de la Fondation Protestante de Bordeaux Bagatelle, qui supervise le TCAPSA et nous apporte son expertise. Il est également membre du conseil d'orientation de l'Observatoire solidaire.

L'expérimentation va se poursuivre dans les six prochains mois, afin notamment d'en évaluer les bénéfices et de préciser les modalités de présence de ce coordinateur en entreprise (présent à demeure ou sur rendez-vous).



Tous aidants

Afin de créer un élan de solidarité envers tous les salariés-aidants, l'Observatoire solidaire a créé un élément graphique que chacun pourra s'approprier pour marquer son soutien à la cause. Ce symbole, accompagné du slogan « Tous aidants », sera dévoilé sur les réseaux sociaux à l'occasion de la journée nationale des aidants, le 6 octobre 2023.

Ainsi, pour signifier votre mobilisation, vous êtes tous invités à changer la couverture de votre profil LinkedIn ou Facebook ce jour-là !

Pour télécharger les covers Tous aidants, rendez-vous, dès le 3 octobre 2023, sur le site de l'Observatoire solidaire : observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr

Ils témoignent



Patrick Sagon

Président de La Mutuelle Générale et vice-président de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

« En 2023, en passant à un stade d'expérimentation, nous avons poursuivi notre objectif de faire progresser la cause des salariés-aidants. Mais les résultats de notre baromètre montrent qu'il reste du chemin pour que les entreprises passent véritablement à l'action. Avec l'ensemble du Conseil d'orientation, nous aurons à cœur, pour l'année qui vient, de mobiliser toujours plus d'acteurs privés comme publics. C'est un enjeu de santé au travail et un enjeu économique pour les entreprises, comme un enjeu de santé publique »



Églantine Eméyé,

Actrice, présentatrice TV et marraine du colloque

« Les salariés-aidants ne doivent pas être perçus comme un poids pour l'entreprise. Lorsque l'on est aidant, on est amené à développer de nombreuses compétences comme l'organisation, l'écoute, la patience, la rapidité, l'efficacité, toutes précieuses pour l'entreprise. Alors, pourquoi ne pas proposer, par exemple, à ces salariés de réaliser des bilans de compétences plus réguliers ? Enfin, j'engage aussi les entreprises à agir sur un autre levier, celui de l'entraide. Alors multipliez les échanges entre vos salariés afin qu'ils se connaissent mieux entre eux et qu'ils collaborent plus efficacement ! »



Benoît Serre

Vice-Président Délégué de l'ANDRH

« La situation des aidants dans la société comme dans l'entreprise est une réalité démographique et politique. La nier ou considérer que c'est à l'Etat ou à la collectivité de s'en préoccuper ne peut durablement être une solution, même si leurs rôles doivent demeurer éminents ne serait-ce que dans une logique d'équité. Ce n'est pas vraiment ce que nous constatons, notamment pour des motifs budgétaires inévitables et compréhensibles. Pour autant, les entreprises ont un intérêt à agir et à prendre les devants pour accompagner leurs salariés aidants plutôt que de subir une situation de fait. C'est évidemment un élément de responsabilité sociale mais c'est aussi du pragmatisme car un salarié-aidant dont les contraintes sont prises en considération sera nécessairement plus engagé et plus performant. Par ailleurs, vivre une situation d'aidant est bien souvent temporaire même si elle peut être longue. Dans tous les cas, elle fait acquérir des compétences et des aptitudes individuelles qui doivent être reconnues et valorisées quand cela est pertinent pour l'entreprise. »



Julie Legoubin

Cheffe de projet Diversité et Inclusion chez Schneider Electric

« Depuis plusieurs années maintenant, nous nous appuyons sur une pluralité d'acteurs et une démarche d'amélioration continue afin de déployer notre politique d'accompagnement des salariés proches aidants, cela quelle que soit l'origine du handicap ou de la perte d'autonomie de la personne aidée.

Professionnels de santé, assistants de service social, managers, RHs, représentants du personnel et collectifs de travail sont tous encouragés à éveiller les consciences, accompagner la prise en compte de ces situations dans la situation de travail et orienter vers les meilleurs interlocuteurs internes et externes. C'est seulement sur la base d'actions plurielles et collaboratives, plaçant l'aidant et ses besoins au centre, que les personnes salariés proche aidant pourront trouver à leur rythme l'organisation et les solutions qui respectent leurs envies et celles de leur proche aidé. »



Domitille Currat

Fondatrice et directrice générale de Cocon&CO

« Les entreprises qui s'engagent pour leurs salariés-aidants font face à un double enjeu de coordination des acteurs : améliorer l'expérience collaborateur, grâce à la co-construction d'un parcours dédié aux aidants, et apporter des ressources concrètes aux salariés, grâce à la mise à disposition d'un coordinateur expert du système d'aide et de soin.

Et si les situations d'aidance vécues par certains collaborateurs leur permettraient ainsi de développer leur agilité et celle de l'entreprise ? »



Sophie Loeuilleux

Directrice de projets au Lab RH

« Nous sommes convaincus que l'entreprise responsable et solidaire a un rôle à jouer dans l'accompagnement des salariés-aidants et notamment dans la valorisation de leurs soft skills : des super pouvoirs non exploités dans le monde du travail. »

Les recommandations de l'Observatoire

Faciliter l'identification et améliorer la reconnaissance des salariés-aidants

1. Statuer sur une définition de l'aidant plus large que celle inscrite dans le Code du Travail depuis décembre 2019, trop focalisée sur le congé proche aidant, qui soit acceptée et reconnue par tous. Parallèlement, définir les critères universels qui permettent d'être déclaré comme aidant au sein d'une entreprise et d'une branche professionnelle.
2. Labelliser le statut de l'aidant dans l'entreprise pour mieux identifier les situations individuelles et accorder des droits spécifiques.
3. Faciliter l'identification de l'aidant dans un certain nombre de démarches administratives (ajout d'une case « aidant familial » sur la déclaration d'impôts, le dossier Pôle Emploi, les imprimés de recensement ou les dossiers médicaux).
4. Prendre en compte les compétences acquises par les aidants durant leur parcours d'aidant dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou a minima dans le système d'évaluation des compétences internes à l'entreprise.

Informier l'ensemble des acteurs économiques sur les enjeux spécifiques à la population des aidants dans le monde du travail

5. Diffuser aux entreprises, et en particulier aux PME et TPE, une information packagée, mutualisée et gratuite, en s'appuyant sur les réseaux de médecine du travail, les experts comptables, les organisations syndicales, les fédérations et branches professionnelles, le tissu associatif et les collectivités territoriales.
6. Informer les équipes ressources humaines de l'existence de dispositifs de soutien aux aidants déjà opérationnels (CESU aidants, fonds Haut degré de solidarité, etc.), qui peuvent être mis en place en concertation avec les partenaires sociaux.

Capitaliser sur les dispositifs existants et mieux les déployer

7. Assouplir les conditions de recours au congé proche aidant (extension au-delà des GIR 1 à 3 notamment) et limiter les impacts négatifs de la prise de ce congé (intégration dans la période de cotisation du système de retraite).
8. Ajouter à l'arrêt de travail un nouveau motif lié à l'accompagnement d'un proche en situation de dépendance.

Faciliter l'accompagnement quotidien des salariés-aidants en œuvrant à la mise en place d'un « tiers-aidant » dans l'entreprise

9. Inciter les entreprises à avoir recours à des métiers de coordination du type TCAPSA (Technicien-Coordonateur de l'Aide Psychosociale aux Aidants), mutualisables pour garantir un accompagnement dans le temps et une optimisation des dépenses.
10. Mettre en place des outils de financement du recours à un « tiers aidant » (régime d'exonération de cotisations patronales, contrat collectif de protection sociale, plan d'épargne dépendance, etc.).

Les membres du Conseil d'orientation

Les experts pluridisciplinaires



Martine Aulagnier

Présidente fondatrice de Passerelle Assist'aidant



Benoit de Saint-Aubin

Consultant en qualité de vie au travail



Benoit Durand

Directeur délégué de France Alzheimer



Olivier Frezet

Directeur médico-social de MSPB Bagatelle et Directeur du secteur médico-social de Domcare



Serge Guérin

Sociologue et docteur HDR en sciences de l'Information, spécialiste des questions liées au vieillissement de la société et aux enjeux de l'intergénération



Stéphane Hugon

PhD, sociologue et chercheur à la Sorbonne, expert en innovation sociale et en technologie, cofondateur du cabinet Eranos



Valérie Leroux

Responsable offre solidarité et gestion des associations solidarité et culture au sein de la Direction Nationale des Activités Sociales du Groupe La Poste



Vinh Ngo

Directeur général du centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT), médecin du travail



Thierry Nouvel

Directeur général de l'association Vaincre la Mucoviscidose



Alain Toledano

Oncologue et radiothérapeute, Président de l'Institut Rafaël - Maison de l'après cancer



Alain Villemeur

Directeur scientifique de la Chaire TDTE* et professeur associé à l'Université Paris Dauphine



Emilie Weight

Responsable RSE pour MERCK France



Frank Wismer

Avocat associé du cabinet Avanty Avocats

Les représentants de La Mutuelle Générale



Patrick Sagon

Président



Christophe Harrigan

Directeur général



Pierrette Saigre

Vice-présidente



Christophe Morange

Directeur de la communication et de la RSE

L'équipe d'animation de L'Observatoire solidaire



Pierre Denis

Responsable du pôle engagement sociétal de La Mutuelle Générale, Délégué général de La Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale



Marie Furet

Responsable des partenariats solidaires de La Mutuelle Générale

* Transitions démographiques, transitions économiques

ÊTRE AIDANT, C'EST MANQUER DE TEMPS.

	6 LUN	7 MAR	8 MER
08			
09	Appeler Papa	Trouver aide à domicile pour le soir	Appeler Papa
10	Réunion d'équipe	Rendez-vous commercial Visio	RTT
11	Prendre RDV médecin		
12	Point comptabilité	Aller à la pharmacie	
13	Apporter repas + affaires	Appeler mairie pour RDV renouvellement CNI à domicile	Déjeuner d'équipe
14	Réunion de lancement de projet		Déjeuner papa
15			
16		Entretien professionnel	CODIR
17	Préparation brainstorming		
18			Bilatérale hebdo
19	Livraison des courses hebdo	Pot de départ Virginie	Pilulier à recharger, changement des draps
20	Point avec l'infirmière	Soirée avec papa	



MOBILISONS-NOUS, PARTAGEONS CE SYMBOLE

en soutien aux 11 millions d'aidants qui dédient jusqu'à 20h chaque semaine à l'accompagnement d'un proche.

Vous souhaitez participer à cette opération ?

Rendez-vous sur observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr

Contact presse

Justine Joly

jjoly@lamutuellegenerale.fr

06 83 84 62 73

Suivez notre actualité sur



observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr

